



*Lundi 1 juin 2026*

*Lettre d'information bimensuelle n°98*

## ***La lettre de la sénatrice***

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

L'épisode de forte chaleur que nous venons de vivre ce mois de mai nous rappelle l'urgence d'agir face au réchauffement climatique. Les rapports des scientifiques que nous auditionnons au Sénat nous confirment que chaque fraction de degré supplémentaire de réchauffement accroît la probabilité d'évènements de chaleur extrême avec les conséquences qui peuvent en résulter sur la santé, la pression sur les ressources en eau, les impacts sur l'agriculture et une hausse de la demande énergétique.

Ces dernières semaines au Sénat, j'ai ainsi soutenu une proposition de loi visant à renforcer les moyens des collectivités face aux inondations, alors que là encore notre département n'a pas été épargné par le dernier épisode de pluies intenses. J'ai eu l'occasion de rappeler que la prévention des risques exige des financements pérennes et des services publics renforcés.

Sur le terrain ce mois de mai a été riche d'échanges et de rencontres à commencer par les 100 ans du logement social en Dordogne sous l'égide de Périgord Habitat, suivi du comité de pilotage organisé par Madame la Préfète sur la situation économique du bassin du Lardin après le PSE des papeteries de CONDAT, mais aussi des nombreux moments de recueillement à l'occasion des cérémonies du 8 Mai et des rafles de 1944.

Alors que nous vivons une période d'incertitudes résultant des conflits en cours en Ukraine et au Moyen Orient et dont les effets se répercutent directement sur la vie de nombre de concitoyennes et concitoyens en matière d'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation, je reste pleinement mobilisée pour porter la voix de nos territoires ruraux qui ne peuvent notamment eux, en pareille circonstance, échapper à l'usage de la voiture.

Bonne lecture à vous toutes et tous.

Très chaleureusement.

**Marie-Claude VARAILLAS**

SENAT

## **COLLECTIVITÉS - Prévention et gestion des inondations**

*La proposition de loi visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations, examinée une première fois au Sénat en mars 2025, a été définitivement adoptée à l'unanimité le 6 mai 2026, après engagement de la procédure accélérée.*

Ce texte intervient alors que les épisodes d'inondation se multiplient en Dordogne comme partout en France et que les élus locaux attendent un soutien renforcé pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique et mieux protéger les populations.

Le texte prévoit plusieurs mesures parmi lesquelles :

- l'accélération des procédures pour les travaux inscrits dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI),
- la reconnaissance de l'intérêt public majeur de certains aménagements liés à la compétence GEMAPI,
- la création de réserves d'ingénierie territoriale afin d'apporter un soutien technique et administratif aux communes sinistrées ou particulièrement exposées.

Le texte améliore l'accompagnement des collectivités après une catastrophe, notamment par une meilleure coordination des dispositifs d'aide de l'État et une information renforcée à destination des communes.

Si certaines simplifications administratives étaient attendues par les élus locaux, elles ne sauraient toutefois suffire. **La prévention des risques exige des financements pérennes, des services publics renforcés et un véritable soutien aux collectivités, particulièrement rurales, qui sont souvent en première ligne face aux catastrophes climatiques.**

Le sujet des difficultés et du coût des assurances des collectivités face à la multiplication et à l'intensification des risques environnementaux reste prégnant et doit encore être traité.

Mon groupe parlementaire a voté en faveur du texte, tout en appelant à aller plus loin sur la prévention et l'adaptation au changement climatique. Nous avons rappelé que si les maires jouent un rôle essentiel dans la protection des populations, ils doivent pouvoir compter sur des outils efficaces et cohérents, mais aussi sur une solidarité nationale à la hauteur des enjeux inhérents à l'aggravation des risques environnementaux. Cette loi permet d'apporter des premiers éléments d'accompagnement nécessaires et utiles mais pas suffisants pour répondre globalement au sujet de la prévention et de gestion du risque inondation.



---

## **Promulgation de la loi de simplification de la vie économique :**

*La loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique a été publiée au Journal officiel après un long parcours parlementaire et une censure partielle du Conseil constitutionnel.*

Près d'un quart de la loi a été censurée, en particulier les articles supprimant les ZFE ou prévoyant un assouplissement important du dispositif ZAN mais également celui rendant les CESER facultatifs ( pour lequel j'étais intervenue le 14 avril dernier ), il reste une soixantaine d'articles.

Parmi les principales évolutions, la loi assouplit plusieurs règles de la commande publique. Ainsi à compter du 1er janvier 2027, certains marchés de travaux pourront être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables

(article 13) « pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et de services passés par les autorités publiques centrales ». Une plateforme nationale gratuite de dématérialisation des marchés publics sera également créée, avec une utilisation facultative pour les collectivités et EPCI.

Le texte apporte aussi des avancées attendues en matière d'assurances. L'article 30 prévoit que les résiliations de contrats devront désormais être notifiées six mois avant leur échéance, contre deux auparavant, afin de laisser davantage de temps aux collectivités pour relancer leurs marchés. La médiation avec les assureurs est également renforcée.

En urbanisme, certaines dérogations aux PLU seront possibles relatives à la hauteur pour les projets d'intérêt national majeur (article 35), sur l'emprise au sol, la hauteur, l'implantation et l'aspect extérieur pour les équipements d'énergies renouvelables ou encore les revêtements réfléchissants de toiture (art.46). Les collectivités pourront toutefois refuser certains projets de centres de données en cas de tensions sur la ressource en eau.

La loi comporte enfin plusieurs mesures concernant le commerce, les télécommunications, la géothermie ou encore la revitalisation des zones commerciales et des entrées de ville. Plusieurs dispositions devront toutefois être précisées par décrets ou faire l'objet d'analyses complémentaires dans les prochaines semaines.

---

## **QUESTION ECRITE : DEFENDRE LES CINEMAS DE PROXIMITE**



## Question écrite

Question n° 08826 adressée à Mme la ministre de la culture  
À publier le : 2026-05-21

### Question écrite au Gouvernement – Cinémas de proximité et accès équitable aux œuvres cinématographiques

Mme Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les conditions d'accès des cinémas de proximité aux œuvres cinématographiques en sortie nationale.

À l'heure où s'ouvre le Festival de Cannes, rendez-vous majeur du rayonnement culturel français et international, la France réaffirme son attachement à un modèle cinématographique fondé sur la diversité des œuvres, l'exception culturelle et l'égalité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Or, un article du Monde du 28 avril dernier met en lumière des pratiques de pression exercées par certains circuits de multiplexes auprès de distributeurs afin de retarder ou limiter l'accès de salles de proximité à certains films lors de leur sortie nationale.

Saisi le 30 avril 2026 par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Médiateur du cinéma a rendu, le 7 mai 2026, une injonction demandant à la société concernée de mettre fin aux pratiques commerciales visant à empêcher certains distributeurs de confier l'exploitation de films en sortie nationale à des salles municipales ou concurrentes situées dans les mêmes zones de chalandise.

Dans sa décision, le Médiateur rappelle notamment que les pressions exercées sur les distributeurs afin de limiter l'accès des salles concurrentes aux films sont contraires au principe de liberté du distributeur, au libre jeu de la concurrence ainsi qu'à l'objectif de la plus large diffusion des œuvres conforme à l'intérêt général.

Les cinémas de proximité, associatifs, municipaux ou indépendants, jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle des territoires, notamment ruraux et périurbains. Ils assurent la diffusion d'œuvres « Art et Essai », conduisent des actions d'éducation à l'image, organisent des rencontres avec les publics et participent activement à la vitalité culturelle locale.

Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir l'effectivité de la décision du Médiateur du cinéma, de préserver durablement un accès équitable des salles de proximité aux films en sortie nationale et de conforter le modèle français de diversité culturelle auquel nos concitoyens demeurent profondément attachés.

Permanence parlementaire – « Espace Louis Aragon » 1, place du 8 Mai 1945 24000 Périgueux  
mc.varaillas@senat.fr

---

## REPONSE A MA QUESTION ECRITE SUR LE RECouvreMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Réponse à ma question écrite n° 06324 adressée à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique transmis à M. le ministre de l'action et des comptes publics, publiée

[Lire ici](#)

## CIRCONSCRIPTION

### 100 ans du logement social en Dordogne

*Le 7 mai 2026, à l'occasion des 100 ans du logement social en Dordogne, une matinée d'échanges était organisée par Périgord Habitat, en présence d'élus, partenaires institutionnels, professionnels de l'habitat et acteurs du territoire, et à laquelle j'ai assisté. L'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis un siècle mais aussi de rappeler l'ampleur des défis auxquels le logement fait face, ainsi que les pistes d'actions envisagées.*

La crise du logement touche près de 15 millions de nos concitoyens en France. Une réalité à laquelle n'échappe pas notre Département où 8 000 demandes de logements sociaux sont aujourd'hui en attente. Le logement demeure le premier poste de dépense des ménages, notamment parmi les dépenses pré-engagées. Pour les plus fragiles, cette charge devient insoutenable et contribue à un véritable étranglement financier.

Dans le même temps, la réduction des marges de manœuvre des bailleurs sociaux et les politiques d'austérité menées ces dernières années, ont entraîné un recul préoccupant de la production de logements sociaux depuis 2017, alors même que les besoins ne cessent d'augmenter. Les difficultés de financement, la hausse du coût des matériaux et les contraintes pesant sur les collectivités compliquent encore davantage la situation. Des problématiques que je soulève régulièrement au Sénat et qui m'avaient conduite à déposer une proposition de loi visant à garantir l'accès au logement et à protéger le pouvoir d'achat des Français.

Les enjeux sont considérables mais les propositions ne manquent pas : rénover le parc existant, construire des logements accessibles et adaptés aux besoins des habitants, accompagner la transition énergétique, encadrer les loyers afin de préserver l'accès au logement pour tous. Autant de priorités que nous devons continuer à porter . Le logement est un droit à valeur constitutionnelle.

---

## **5e réunion du comité de pilotage de redynamisation du territoire suite au PSE de l'entreprise CONDAT de 2023**

*J'ai participé à la cinquième réunion du comité de pilotage consacré à la redynamisation du territoire à la suite du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de CONDAT, organisée le 7 mai dernier, en présence des services de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs économiques.*

Un échange qui a permis de faire un point d'étape sur les actions engagées depuis l'annonce du PSE et sur les perspectives de reconversion et de développement économique du territoire. Les priorités demeurent celles de l'accompagnement des salariés concernés dans leur parcours professionnel et la construction de nouvelles perspectives économiques durables pour ce territoire.

Le bassin du Lardin dispose d'atouts importants : des savoir-faire industriels reconnus, des salariés qualifiés et une forte volonté de rebondir. Je resterai particulièrement attentive à la mise en œuvre des engagements pris et à la capacité des dispositifs annoncés à répondre réellement aux besoins du territoire et des salariés. La solidarité territoriale et l'action publique doivent pleinement jouer leur rôle pour soutenir la vitalité économique du terrassonnais.

---

## **ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DU FDVA A LA PREFECTURE (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).**

L'Etat contribue au soutien financier des associations dans le cadre du FDVA qui permet l'aide à la formation des bénévoles ou le financement global de l'activité.

J'ai répondu à l'invitation de Madame la Préfète et assister à la réunion annuelle relative à la répartition de ce fonds qui s'élève cette année à 408 000 euros.

---

## Rencontre avec M. le recteur académique

J'ai participé le 18 mai à une réunion de travail au Collège Michel de Montaigne à Périgueux qui accueillait Jean Marc HUART, recteur de l'Académie de Bordeaux en déplacement sur le thème de l'école inclusive. Ce collège a mis en place le tout premier Pôle d'appui à la scolarité (PAS) du département, l'objectif étant de permettre une réponse beaucoup plus rapide aux besoins de l'élève.

Il s'est ensuite rendu à l'EREA de Trélissac rencontrer les élèves et visiter les ateliers de formation en menuiserie, métallerie et fleuristerie. Une reconnaissance pour cet établissement qui accompagne les jeunes à besoins éducatifs particuliers.



### Cérémonie du 8 mai à Chancelade et à Périgueux

En ce 8 mai, jour de commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, je me suis rendue à Chancelade puis à Périgueux aux côtés de Madame la Préfète, des élus, des associations, des enfants et enseignants, ainsi que d'un public toujours fidèle, afin d'honorer celles et ceux qui ont résisté et sacrifié leur vie pour défendre la liberté.

Le devoir de mémoire reste un rempart contre l'oubli. Il nous invite encore et toujours à rester vigilants, à affirmer notre attachement à la démocratie, à la liberté et à la fraternité.



### Commémoration de la Rafle du 10 Mai à Périgueux

Dimanche 10 mai, j'ai assisté à la cérémonie commémorative organisée à Périgueux en mémoire de la rafle du 10 mai 1944. Ce jour-là, 211 résistants furent arrêtés par la Milice française en raison de leurs opinions et de leur engagement dans la Résistance. Rassemblés dans le cinéma Le Palace, rue Bodin, beaucoup d'entre eux furent ensuite déportés ou exécutés.

Cette commémoration nous rappelle avec violence les heures les plus sombres de notre histoire, mais aussi et surtout le courage immense de celles et ceux qui ont refusé la soumission, résisté à la barbarie et défendu les valeurs de la République au péril de leur vie. Dans une période

où les valeurs démocratiques doivent plus que jamais être défendues, le devoir de mémoire demeure essentiel.

---

## **SAINTE ORSE ET TOURTOIRAC - Commémoration de la rafle d'avril 1944**

*Le 15 Mai, j'étais présente aux côtés des maires de SAINTE ORSE et TOURTOIRAC, des habitants et d'une délégation Alsacienne pour rendre hommage aux victimes de la rafle du 1er Avril 1944.*

Ce jour là , 26 alsaciens, essentiellement juifs furent arrêtés, déportés ou tués lors de l'arrivée des des troupes allemandes dans le département. En 1939, près de 80 000 Alsaciens avaient été contraints à l'exil vers le sud-ouest de la France pour fuir la guerre et les persécutions des nazis.

Une commémoration émouvante, qui vient rappeler l'importance des valeurs de paix, de fraternité et de vigilance face à toutes les formes de haine et d'intolérance.

## **Journée nationale à la mémoire des victimes de l'esclavage**

*J'étais présente le 22 mai à la cérémonie en mémoire des victimes de l'esclavage, organisée devant la fresque du lycée Laure Gatet à Périgueux.*

Cette commémoration revêtait une résonance particulière alors que nous célébrons les 25 ans de la loi Taubira, qui a reconnu la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

Les lectures et témoignages des élèves de la cité scolaire ont rappelé l'importance du devoir de mémoire, de la transmission de notre histoire aux jeunes générations et du combat contre toutes les formes de racisme. Un moment de recueillement et de réflexion autour des valeurs de liberté, d'égalité, de respect de l'autre et de dignité humaine, conclu par le chant de la Marseillaise avec les élèves.



## VERGT - 24e Fête de la fraise

*C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai répondu à l'invitation de Monsieur le Maire de Vergt, aux côtés des élus locaux et de mon collègue député Sébastien PEYTAVIE, pour assister la traditionnelle Fête de la Fraise ce dimanche 17 mai.*

Avec 10 000 visiteurs durant le week-end, c'est un moment de partage, de convivialité et de mise à l'honneur de celles et ceux qui font vivre notre territoire au quotidien : nos agriculteurs, nos commerçants, nos associations et tous les bénévoles qui font de cette journée une réussite. L'attraction emblématique reste la tarte géante préparée avec environ 200 kg de fraises du Périgord IGP qui permet de servir près de 900 parts aux visiteurs.



## Plantation du Mai des élus

Heureuse de participer à de nombreuses plantations du « Mai » des nouvelles équipes municipales.

Cette belle tradition populaire renforce les liens entre générations, témoin de la reconnaissance des habitants envers les élus et célèbre le début du nouveau mandat municipal.



## Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K : [ici](#)

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

